



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2018

## Extrait du registre des délibérations Réunion du 7 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le sept juin à 18 heures, se sont réunis, conformément aux statuts, les membres du Conseil d'Administration de la régie personnalisée Le Gueulard Plus en mairie de Nilvange, sur convocation du Président, Monsieur Moreno BRIZZI, adressée le 18 mai 2018.

**Étaient présents :**

Elu communautaire : M. Moreno BRIZZI  
 Elue communautaire : Mme Lucie KOCEVAR  
 Elue communautaire : Mme Béatrice FICARRA  
 Personne qualifiée : M. Pascal MADELAINE  
 Personne qualifiée : M. Christian SCHOTT

**N° 2018-08****OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 3**

Afin de procéder au règlement de l'impôt sur les sociétés au titre des années 2015-2016 soit 30.253,00 €, cette somme doit être inscrite à l'article 695 – Impôts sur les sociétés.

De ce fait il y a lieu de procéder aux ajustements suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses			
Chapitre	Article	Intitulé	Montant
011	611	Sous-traitance générale	-30.253,00
69	695	Impôts sur les sociétés	30.253,00
<b>Total</b>			<b>0,00</b>

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VOTE** les crédits de la décision modificative n°3 selon les tableaux ci-dessus.

Membres élus : 5  
 En activité : 5  
 Membres présents : 5  
 Membres ayant donné procuration : 0  
 Membres absents excusés : 0  
 Membres absents : 0

Pour copie conforme au registre,  
 le compte rendu de cette délibération sera affiché  
 à l'hôtel de communauté de HAYANGE (siège du Gueulard Plus)  
 Hayange, le 8 Juin 2018

Le Président,

Moreno BRIZZI

